



DUO NOCTURNE DE SAINT-HILAIRE - REGLEMENT 2020

Article 1. Trail nocturne de 13.5 km/300m+ en équipe de deux, ouvert à partir de la catégorie cadet (autorisation parentale obligatoire pour cette catégorie).

Pour des raisons de sécurité, il est interdit aux coureurs de s'attacher. Les contrevenants ne seront pas classés.

Ravitaillements : un sur le parcours et un à l'arrivée.

Article 2. Les inscriptions se font :

- En ligne sur : www.endurancechrono.com
- Sur place : Le 27 mars 2020 à Saint-Hilaire de Brethmas de 19h00 à 20h00 avec supplément

L'inscription ne sera définitive que lorsque le dossier sera complet : fiche d'inscription en ligne dûment remplie, règlement en ligne sur Endurance Chrono (23€) ou sur place par chèque à l'ordre de *Cévennes Trail Club* (25€) et photocopie d'un certificat médical pour chaque équipier indiquant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition. Les licences FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, Pass' J'aime Courir) et les licences UFOLEP où apparait la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition sont également recevables. Toute demande d'annulation d'inscription se fera par écrit, accompagnée d'un justificatif médical, le remboursement restant à l'appréciation de l'organisateur.

Article 3. Le retrait des dossards (*sur présentation d'une pièce d'identité*) aura lieu dans le Complexe Culturel et Sportif Maurice Saussine, 625 chemin du Stade à Saint-Hilaire de Brethmas (Gard), le 27 mars 2020 de 19h00 à 20h15.

Article 4. Le départ de la course sera donné le 27 mars 2020 à 20h30 devant le Complexe Maurice Saussine. L'arrivée se fera au même endroit.

Article 5. Résultats : pour être classés, les équipiers devront franchir la ligne d'arrivée ensemble (le chronomètre est déclenché au passage du deuxième équipier), **dossard visible sur le devant.** Des points de contrôles de passage seront mis en place sur le parcours. Les résultats seront disponibles sur le site www.endurancechrono.com

Article 6. Récompenses aux 3 premières équipes *femme*, aux 3 premières équipes *homme* et aux 3 premières équipes *mixte*.

Article 7. Matériel obligatoire : Une lampe frontale, ou à main, et un gobelet réutilisable par coureur (le nombre de gobelets distribués aux ravitaillements sera très limité).

Article 8. L'association *Cévennes Trail Club*, organisatrice de l'événement, est couverte par une assurance civile. Cependant chaque concurrent s'engage sous sa propre responsabilité et doit avoir sa propre assurance individuelle accident (les licenciés sont déjà couverts).

Article 9. Tous les concurrents s'engagent par leur inscription à respecter les consignes de course données lors du briefing d'avant départ à 20h15, ainsi que le présent règlement. Ils renoncent expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, ainsi qu'à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation de son image lors de sa participation au Duo Nocturne de Saint-Hilaire.

Article 10. Il est enfin rappelé que la course se fait dans le respect de l'éthique sportive et de l'environnement. Les coureurs s'engagent tout particulièrement à conserver avec eux les emballages de leur ravitaillement personnel et à les jeter dans les poubelles prévues à cet effet aux ravitaillements. Tout manquement observé pourra donner lieu à une disqualification de l'équipe.